

LOBBIES SPORTIFS ET MANDATS MUNICIPAUX

L'EXEMPLE DE GRENOBLE DE 1965 À 1995

Christine Dulac

Grenoble, ville de montagne, empreinte du mythe olympique, figure de laboratoire social, ne participe qu'imparfaitement au schéma classique du centralisme/provincialisme français. L'identité plurielle de cette ville s'est construite à partir d'une corrélation entre son système des activités, enseignement/recherche/industrie, et son système des valeurs, liberté/science/sport (Joly et Tauveron, 1993). Le sport... les Jeux Olympiques de 1968, font partie de l'imagerie grenobloise et participent à la structuration de l'espace urbain.

Le sport : ses pratiquants, ses pratiques, ses valeurs

Au cours des décennies 60 et 70, le trait remarquable de l'évolution de la pratique concerne l'augmentation du volume des licences fédérales : de 2,873 millions en 1960, elles passent à 5,236 millions en 1970, puis à 9,501 millions en 1980 (Thomas, 1993). Soit, respectivement, des accroissements de 82,2 % et 81,4 % pour chacune des décennies. Cette explosion du nombre des licences en vingt ans peut conduire à une nouvelle manière d'envisager la place du sport dans la société, et dans la vie des individus et citoyens. Cependant, alors que l'augmentation du volume des licences se ralentit durant les années 80 (12,827 millions en 1990, soit + 35 % par rapport à 1980), les résultats de l'enquête effectuée par l'INSEP montrent un phénomène nouveau, celui de la pratique hors institution : 54,6 % de la population auraient une pratique non associative, contre seulement 19,8 % dans le cadre associatif (Irlinger, Louveau et Métoudi, 1987).

En fait, la décennie 80 se caractérise par une diversification des pratiques – sous la double modalité de l'importation de nouveaux sports et de la création de modalités nouvelles de la pratique (Pociello, 1981) –, qui serait fondée sur la recherche de sensations inédites et de formes de socialisation nouvelles. Certains auteurs expliquent cette mutation culturelle du sport en avançant des arguments identitaires, faisant référence à une

volonté chez les néo-pratiquants de se démarquer des comportements sportifs traditionnels, organisés et reconnus socialement (Loret, 1995). D'autres repèrent, à travers ces nouvelles pratiques, l'importation de valeurs issues de l'aire culturelle américaine (Maurice, 1987). Quelques-uns, enfin, se réfèrent à une diversification des modes de sociabilité amenant chaque sportif à choisir une forme de pratique adaptée à ses attentes : club, salle privée, association locale, groupe informel, famille, amis, etc. (Chifflet et Raspaud, 1993). Ainsi, se pose, au niveau communal, la question de la cohabitation entre les sports des clubs affiliés aux fédérations et ces autres sportifs, « hors normes ».

Dans ce contexte où la multiplication et la diversification des espaces et des groupes d'utilisateurs, aux modalités de pratiques variées, tendent à faire éclater les systèmes stables d'organisation du sport local, le pouvoir municipal devient l'interlocuteur principal, commun à tous ces acteurs. Il faut, pour comprendre cette expansion, et ses effets, tenir compte également du contexte socio-politique dans lequel elle se déroule. A la suite de l'échec sportif et symbolique des J.O. de Rome (1960) – aucune médaille d'or pour les athlètes français –, et du retard en matière d'infrastructures sportives constaté par les enquêtes internationales (Amar, 1987), sont votées trois Lois-Programmes inscrites aux IV^e, V^e et VI^e Plans, dans le but de réduire ce déficit d'équipements. Cette politique a pour conséquence la prise en charge des installations sportives par les communes (construction, gestion, animation). Cette logique de municipalisation, « étape décisive et fondatrice de la formalisation des politiques sportives municipales » (Callède et Dané, 1991, 60) est perturbée par les effets de la décentralisation politico-administrative effectuée au début des années 80, laquelle complexifie les rapports entre le sport et le politique (Collomb, 1988). L'effondrement du mythe de l'État protecteur et responsable laisse alors les collectivités territoriales – et

Les Annales de la Recherche Urbaine n°79, 0180-930-VI-98/79/78/12 © METL

spécialement les communes – face à une logique de rentabilité économique des équipements (sportifs).

Cependant, un troisième paramètre produit des effets sur l'évolution du phénomène sportif : l'arrivée massive de l'argent. Se développe alors une logique de la rentabilité financière associée au profit de notoriété et au spectacle sportif, y compris télévisuel. Ainsi, de 1980 à 1994, le temps d'antenne du sport en France passe de mille à trois mille heures. De moins de 250 000 francs en 1984, le prix de la retransmission d'un match de Coupe d'Europe de football monte à 7 millions de francs en 1994. Les matches de championnat de France suivent la même courbe ascendante : chacune des trente-huit rencontres diffusées annuellement par Canal Plus, en vertu d'un contrat signé avec la Ligue Nationale de Football, et lié au taux d'audience, passe de 250 000 francs à l'origine à 4 millions en 1994. Au cours de cette même période, la part de la télévision dans les ressources des clubs de première division de football passe de 1 % à 30 % (Bozonnet, 1996, 91-92). L'ensemble économique que représentent les biens et les services du secteur sportif contribue pour 1,5 % au PIB de la France en 1995, contre seulement 0,7 % à la fin des années 70

(Bozonnet, 1996, 39). Dès lors, le sport fait partie de la société de consommation décrite par Baudrillard (1970), au sein de laquelle les mass media jouent un rôle important. Ainsi, la radio et la presse assument d'autres fonctions déterminantes pour le développement du sport, que la seule information : «elles participent aussi à la transformation idéologique et à la promotion sélective du sport» (Chifflet, 1990, 375). Quant à la télévision, en tant que système de communication de masse, elle transforme la perception même du fait sportif. Par cet intermédiaire, ce sont aussi les sponsors qui sont recherchés, et leur arrivée massive produit des transformations importantes en ce qui concerne l'exploitation de l'image du sportif (Andreff et Nys, 1986). Le sport-spectacle devient un lieu de luttes de pouvoir au sein duquel les collectivités locales entrent en concurrence avec les sponsors, les médias, les sociétés commerciales, afin d'en contrôler l'organisation, la gestion et les retombées médiatiques et économiques.

Stratégies d'adaptation des politiques sportives locales

Ces transformations au cours des décennies 70 et 80 soulèvent la question de leur influence sur la définition

des politiques sportives communales. Celles-ci se construisent sur la base de relations de pouvoir entre le politique et système sportif local, c'est tout un «ordre local» (Friedberg, 1993), relativement stabilisé, qui se voit remis en cause.

Callède et Dané (1991) montrent que ce troisième âge du sport correspond à un déplacement des pôles de décision, et surtout des centres d'intérêts, qui a pour effet de



Grenoble, vue aérienne. Au premier plan, le village olympique et son stade.

modifier les règles du jeu, et plus particulièrement celles relatives à la conduite de la politique sportive locale. Les auteurs expliquent cette obligation des municipalités d'adopter de nouvelles stratégies par une mutation du paysage social issue des années 70.

La première transformation, d'ordre structurel, concerne une augmentation du volume de la demande sociale liée à l'avènement de nouvelles formes de pratiques sportives (loisir, entretien, individualisme de masse...) d'une part, une spécialisation hiérarchisée affectant le sport de compétition (haut niveau et professionnels, moyen niveau, masse) d'autre part. Les secteurs de la politique sportive affectés par ces évolutions sont alors multiples : attributions de subventions aux associations, mise à disposition des équipements sportifs ou des personnels communaux spécialisés dans l'animation sportive, satisfaction des demandes en matière de création et/ou extension des aménagements sportifs.

La seconde transformation renvoie au symbolique, les municipalités tenant de plus en plus compte, dans l'élaboration de leur politique sportive, de la valeur emblématique représentée par un champion, un club, s'appropriant ainsi les valeurs qu'ils portent pour les mettre au service de la commune, lui conférant une image distinctive en terme de notoriété (Callède et Dané, 1991, 62). En

échange, et c'est sur cette base que s'établissent de nouveaux rapports de pouvoirs, les groupements sportifs s'estiment en droit d'attendre de la part de leur municipalité sa bienveillance (subventions, équipements...), sous condition de justifier les attentes de celle-ci (maintien parmi l'élite sportive). Même si cette relation est construite sur l'interdépendance, il semble qu'elle donne lieu à un certain déséquilibre en ce sens que l'engagement entre les deux parties n'est pas du même ordre : l'un financier (commune), l'autre notoire (club). La relation est alors de nature contractuelle conditionnelle, puisque fondée sur les notions de justification et de négociation (Augustin, 1981). Ainsi, cette généalogie du phénomène sportif local montre que le sport est une composante de la stratégie des politiques locales, induisant des formes de contractualisation municipalité/associations (Augustin et Garrigou, 1985 ; Noé, 1991) à l'origine de politiques sportives particulières.

Toutefois, le système sportif a développé au sein de la société française une légitimité sociale lui permettant de demander de l'argent sans rendre de comptes (Haumont, 1992). La gestion des équipements se trouve alors insérée au sein de l'économie des services, dans laquelle est introduite une part de symbolique (image de marque de la ville, due à son équipe d'élite). La décennie 80 marque effectivement un tournant pour la collectivité locale qui pense désormais le sport, et son médiateur, le pratiquant, du point de vue de son utilité, ou de leur valeur, médiatique. Les travaux de Ehrenberg (1988, 1991), ou encore ceux de Lipovetsky rendent compte de ce phénomène : «Après l'âge des pédagogies morales, voici le temps du sport à usage politique ; après l'âge héroïque désintéressé, voici le temps du sponsoring, des stars qui s'achètent et se vendent à prix d'or. Le moment post-moraliste du sport coïncide avec le culte hyperbolique du spectacle, avec les stratégies de communication des marques, avec la personnalisation et la professionnalisation des champions» (Lipovetsky, 1992, 119).

La ville comme système

Dans cette conjoncture, l'élargissement des enjeux et du nombre des acteurs concernés par le sport modifie les conditions de définition des politiques sportives locales (Augustin, 1996). En ce sens, il est nécessaire de considérer les positions et appartenances des différents acteurs pour comprendre le développement d'une politique sportive dans une grande ville durant cette période.

A Grenoble, par exemple, l'année 1965 est marquée par l'élection d'une «municipalité de gauche», laquelle hérite de l'organisation d'un événement sportif de haut niveau : les Jeux Olympiques d'hiver de 1968¹. Durant la période 1965-68, la municipalité Dubedout oriente prioritairement sa politique sportive vers la réalisation des Jeux Olympiques et donc la construction des grands équipements². C'est seulement après cette période olympique que la municipalité peut mettre en place la poli-

tique sportive qu'elle souhaite. En particulier, celle-ci s'exprime clairement dans le cadre du second mandat (1971-1977), au travers d'une politique de quartiers (sociale, culturelle, sportive) qui vise l'équilibre. En matière de sport, le pouvoir politique s'appuie sur une structure relais, porte-parole du mouvement sportif : l'Office Municipal des Sports (association de type loi 1901). La situation est alors celle d'une municipalité qui définit et formalise de plus en plus précisément sa politique sportive, tout en accordant des prérogatives à un OMS qui tend à jouer le rôle de «commission des sports». On comprend qu'il y a là les termes d'une contradiction qui se manifeste sous la forme d'un conflit relaté par la presse grenobloise dans les années 70. En ce qui concerne les relations entre ces deux protagonistes, faut-il parler de pouvoir ou de domination, de luttes d'influence ou de négociation ?

Cette situation conflictuelle, entre le pouvoir politique et l'OMS, va perdurer jusqu'en 1983, date de l'élection d'une nouvelle municipalité, de droite, conduite par M. Carignon. Le programme politique de cette formation est orienté pendant tout le premier mandat (1983-1989) vers le sport d'élite. Les discours relevés dans la presse locale montrent que cette option est perçue par l'OMS comme le résultat d'un travail de fond mené par cette association en direction du sport de haut niveau, depuis de nombreuses années : «En 1974, nous avons sensibilisé les élus de la ville sur les conditions de survie qui étaient prévisibles avec les premiers clubs sports-spectacles qui se dessinaient à l'époque. Il est satisfaisant de voir qu'après cette période de «vaches maigres», l'effort financier qui est accordé aux clubs de haut niveau depuis 1985 et qui représente 50 % du budget des sports marque une réussite de notre démarche, ce dont nous sommes fiers»³. Cette unanimité de vue entre municipalité et OMS, concernant l'orientation d'une partie de la politique municipale en direction de l'élite sportive, est remise en cause au début du deuxième mandat de M. Carignon. En effet, les transformations du contexte national d'une part, et les résultats de l'élite sportive locale d'autre part, conduisent la municipalité de droite à infléchir sa politique sportive dans une direction moins favorable au sport de haut niveau. C'est alors qu'une nouvelle relation consensuelle s'établit entre le pouvoir politique et l'OMS.

Nous faisons l'hypothèse que ces deux situations, conflictuelle et consensuelle, correspondent à deux stratégies d'adaptation des politiques locales à la pression de lobbies sportifs. L'étude de la politique sportive de la municipalité de Grenoble, de 1965 à 1995, montre l'évolution des rapports de pouvoirs entre les différents prota-

1. Décision du Comité International Olympique de 1964.

2. Anneau de vitesse, Stade de glace, Tremplin de saut à ski de Saint-Nizier.

3. Dallut G. (1986, 21), Président de l'Office Municipal de Grenoble depuis 1970.

gonistes de l'ordre sportif grenoblois. Cette approche monographique considère la commune comme un « site » (Poirrier, 1997, 145), c'est-à-dire un espace stratégique, et postule que l'analyse de l'évolution et des transformations d'une politique sportive passe nécessairement par l'identification des acteurs et le décryptage des réseaux de relations, au sein de leur environnement.

Ordre local et stratégies d'acteurs

L'acteur constitue le rouage de tout système social, assimilé par Bernoux à un « ensemble de relations qui se nouent entre les membres d'une organisation et qui servent à résoudre les problèmes concrets quotidiens » (1985). En ce sens, la commune représente un système sportif, c'est-à-dire la mise en relation de deux groupes d'acteurs prédominants : la ville (avec tous les services municipaux concernés) et les associations (essentiellement les clubs sportifs, mais également des groupements moins « organisés »). La régularité avec laquelle ces différents groupes établissent des alliances et des oppositions (conflits, négociations, ententes) définit un ordre local (Amblard et col., 1996). Dans la perspective de l'élaboration d'une politique sportive communale, les acteurs institutionnels de l'offre sportive vont s'insérer dans cet ordre local. Les objectifs de chacun peuvent être divergents (performance, loisir, santé, spectacle, éducation) et désordonnés en apparence, mais chaque acteur tient compte des initiatives des autres acteurs pour décider de sa stratégie au sein du champ d'action.

L'acteur est donc un stratège et ses comportements peuvent être assimilés à des stratégies, c'est-à-dire à une estimation plus ou moins intuitive de ses chances de gain dans un jeu qui l'informe sur les opportunités et les atouts qu'il possède. Chaque individu peut donc avoir une stratégie pour laquelle il utilise sa marge d'autonomie de façon active et structurée, en fonction de la perception qu'il a de la situation. Toute stratégie s'inscrit bien dans l'espace de jeu de l'acteur, tel que le définit J. Griffet⁴. Le concept de stratégie comprend deux aspects : « l'aspect offensif et l'aspect défensif. On agit pour améliorer sa capacité d'action et/ou pour préserver ses marges de manœuvre » (Amblard et col.). Les acteurs individuels ou collectifs sont donc engagés dans un jeu constant de compétition, d'intérêts et de pouvoirs, dans lequel la notion de pouvoir de A sur B est définie comme la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A.

La politique sportive de la commune ne peut alors s'entendre seulement en terme de volonté politique municipale, au sens entendu par Poirrier⁵, mais doit être appréhendé en termes de stratégies d'acteurs tenant compte de leurs objectifs, de leurs rapports de force, et de l'environnement (contexte local et national). Ainsi, un *ordre local* – Maffesoli⁶ parlerait de « l'ordre du politique » –, régulant les objectifs et les stratégies des acteurs institutionnels (administration, associations,

entreprises) et des acteurs individuels (sportifs et dirigeants), se construit au sein de chaque commune. Dans la décennie quatre-vingts, marquée par une mutation de l'organisation administrative et politique, les lois de décentralisation placent de manière aiguë chaque collectivité locale face au problème de l'ajustement de l'offre, chacune se devant de définir une politique sportive dont l'élaboration est complexifiée par la pluralité des protagonistes (Houel, 1988). Une logique de fonctionnement se structure ainsi plus fortement qu'auparavant autour des enjeux locaux (utilisation des équipements municipaux, subventions...) et renforce le rôle des communes. Celles-ci développent à leur tour une politique d'identité locale à usage interne (satisfaction des sportifs, des citoyens, des électeurs) et à usage externe (notoriété et distinction).

A Grenoble, la situation conflictuelle (sous la municipalité socialiste) puis consensuelle (avec la municipalité de droite) qui existe au sein de l'ordre local se construit autour d'une politique sportive productrice d'identité à usage externe (sport-spectacle). Les représentants majeurs de l'ordre sportif grenoblois sont le maire, les élus adjoints aux sports, les divers responsables des services municipaux des sports, le président et le trésorier de l'Office Municipal des Sports, interface entre la municipalité et les associations sportives locales, les présidents des clubs. Leurs stratégies ont été repérées essentiellement au travers de données issues de sources multiples⁷.

Les indicateurs destinés à appréhender ces stratégies ont été construits à partir de la littérature antérieure concernant l'analyse des politiques locales (cf. *supra*), et de la conceptualisation de l'analyse stratégique (Bernoux, 1985 ; Friedberg, 1993). Ce niveau d'analyse de l'ordre sportif grenoblois s'agrémente ponctuellement d'un éclairage par les réalisations (notamment en matière d'équipements et de subventions). Leur étude s'est faite sur la base de l'analyse des comptes administratifs communaux d'une part, et des faits rapportés par la presse locale d'autre part.

4. L'espace de jeu est entendu par l'auteur comme « l'espace où il dispose d'une marge de manœuvre et d'une liberté d'approche à l'égard d'une limite conçue par lui [et] ne laisse pas place à ce qui lui paraît relever du hasard dangereux » (Griffet, 1994, 7).

5. P. Poirrier assimile une politique publique aux « interventions globales, cohérentes, clairement définies et justifiées par les élus, dotées de moyens financiers, humains et administratifs » (1997, 135).

6. L'auteur considère que « c'est en effet à partir d'une intuition, une vue de l'intérieur, une vue de ce qui constitue son unicité primordiale, que le corps social élabore le ou les mythes servant de source à l'énergie ou la force qui lui sera nécessaire pour exister tout simplement, pour agir, pour se battre, ou pour entrer en conflit, en négociation avec d'autres corps sociaux fonctionnant de la même manière » (Maffesoli, 1992, 198).

7. Documents écrits (délibérations du Conseil municipal, monographies locales, articles de la presse locale, plaquettes d'informations...); entretiens semi-directifs auprès des principaux acteurs du moment, entretiens conçus autour du thème de l'implication de chacun d'eux dans la définition de la politique sportive municipale des sports, et concernant les interrelations entre ces acteurs (coopérations, conflits...).

Positionnement des acteurs pendant la période socialiste (1965-1983)

Entre 1965 et 1983, un groupe d'élus socialistes menés par Hubert Dubedout, un ingénieur du Centre d'Études Nucléaires de Grenoble (CENG), dirige la municipalité. Réalisant trois mandats successifs à la tête de la Ville, il est également élu député, puis conseiller régional. La municipalité de gauche, composée d'une coalition entre plusieurs groupes politiques, recrute ses membres en majorité parmi les classes moyennes. C'est le cas des deux adjoints aux sports qui se succèdent pendant cette période. Au cours du deuxième mandat, le maire étant élu député, la politique socialiste connaît une période de flottement, entre autres dans le domaine du sport. Mais le pouvoir est assuré par l'adjoint aux sports (R. Espagnac), l'homme de confiance du maire pour la politique sportive, et plus largement sociale (Parent et Schwarzbrod, 1995). Les idées et la pratique socialistes sont orientées vers le développement du logement social et des équipements culturels, l'ensemble visant à organiser l'espace urbain. Les objectifs de la municipalité consistent en une socialisation de la ville, l'urbanisme devenant l'un des principaux dossiers dès 1965 (Joly, 1982).

En matière de politique sportive, la priorité, jusqu'à la fin des années 60, est la réalisation des Jeux Olympiques, programme hérité de la municipalité précédente. Il faut attendre les années 70, c'est-à-dire le second mandat (1971-1977), pour voir apparaître plus précisément les objectifs de la municipalité socialiste. La volonté exprimée est alors celle d'une politique sportive pour le plus grand nombre, objectif qui se retrouve dans les discours du maire⁸, et dans les propos de l'adjoint aux sports⁹. Sa priorité consiste à ne jamais faire de discrimination entre les clubs, notamment en veillant à une équité dans les subventions, comme le déclare Raymond Espagnac dans un entretien au *Dauphiné libéré* (Ribeaud, 1973). Les discours politiques traduisent alors le refus d'une politique de surenchère concernant le sport d'élite, qui se ferait au détriment d'une politique du sport pour tous¹⁰. Dubedout raccroche d'ailleurs cette volonté politique à ses origines socialistes : « Pendant tous nos mandats, on a construit et on a animé, on a fait une politique qui sortait des sentiers battus, c'est-à-dire que de par nos origines, déjà, que ce soit la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), le Parti Socialiste Unifié (PSU), ou le Groupe d'Action Municipale (GAM), nous étions surtout pour le sport pour tous, pour le développement associatif ; et puis pour aider les clubs qui arrivaient à mettre le nez au niveau national, mais les aider sans pratiquer la surenchère, ce qu'on n'a jamais voulu. Pour acheter des joueurs, c'était l'affaire des clubs, les clubs étaient libres, mais au niveau du budget nous les aiderions mais raisonnablement ». Toutefois, la municipalité doit défendre fortement cette politique face à des revendications se fai-

sant de plus en plus pressantes du côté du sport associatif, et plus précisément du sport d'élite, dont l'Office Municipal des Sports se fait le porte-parole. Il faut dire que au fil des années la municipalité a confié à cette association des prérogatives toujours plus importantes. Associée à la commission municipale des sports en 1966, le pouvoir politique lui confie dès 1968 certaines missions au détriment du service des sports : répartition des subventions et des créneaux d'utilisation des installations sportives, participation aux projets d'équipements, etc. Néanmoins, il faut attendre le milieu des années 70 pour voir s'exprimer dans la presse écrite les objectifs de l'association. Au début du mois de janvier 1975, un article du *Dauphiné libéré* fait état de divergences d'opinions entre l'OMS et la municipalité, notamment en ce qui concerne le soutien aux clubs (Levreau, 1975). C'est en réaction à l'allocution du maire lors de la cérémonie des vœux, marquant une prise de position de la municipalité contre une politique de champions¹¹, que l'OMS dévoile ses convictions et intentions sous-jacentes. Selon son président, « un sport de masse sans équipe d'élite, est une œuvre inachevée » (Aguilanin, 1975). L'ensemble des propos tenus par l'OMS au cours de l'année 1975 et orientés manifestement vers une défense du sport d'élite, marquent le début d'une remise en cause de l'équilibre des relations tissées entre le pouvoir politique et le pouvoir associatif. Au fil de la décennie 70, ces divergences d'opinions, mais surtout cette fracture idéologique, vont s'accroissant, la municipalité essayant de rappeler à l'OMS sa vocation première, celle d'organe consultatif qui consiste à prendre en compte les besoins exprimés par l'ensemble des clubs sans distinction. Le maire reprend, pour cela, les propos mêmes avancés par le vice-président de l'OMS : « il ne doit pas y avoir à Grenoble de

8. « Le sport s'adresse à tous et, comme tel, ne doit pas motiver des décisions séparées » (Dubedout, 1971, 5).

9. « Les activités de masse ne sont pas incompatibles avec des pratiques de haute compétition. La diversité des premières n'est pas à opposer à la spécialisation des secondes. Les unes comme les autres doivent s'inscrire dans le large éventail du sport » (Espagnac, 1971, 7).

10. « Les idées que l'on avait sur le sport correspondaient bien à une idée socialiste du mouvement sportif. Pour beaucoup de villes, le sport se résumait à ses équipes fanions, alors que nous, par exemple, nous avons transformé la gymnastique à l'école en animation sportive, car pour pouvoir aller vers les associations sportives il fallait pouvoir sortir de ce milieu encadré. Et le sport pour tous, il a fallu se battre pour ça, et même par moments il a fallu intervenir au niveau des équipes fanion de la ville » (Espagnac, entretien du 5 janvier 1995).

11. « La politique de champions que nous refusons, c'est celle qui consiste à entrer dans le jeu scandaleux de la vente aux enchères des vedettes dont le surpaiement rend impossible aux municipalités de poursuivre par ailleurs la promotion du sport par le biais des équipements et subventions aux clubs les plus divers. Une élite s'approprie la part du riche et la ville exporte sa marque de prestige par des joueurs qu'elle s'est achetée et qui ne la représente qu'artificiellement. Depuis 10 ans, notre objectif a été et reste principalement celui d'équiper la ville en installations sportives suffisantes, dans le but de permettre à nos enfants de recevoir une formation sportive suffisante, à nos sociétés sportives de disposer de matériel correspondant à leurs activités, enfin à tous les Grenoblois de pratiquer le sport de leur choix » (Dubedout, 1975a).

sport privilégié ou défavorisé. L'OMS, qui est au-dessus de toutes les disciplines, a le devoir d'encourager le sport sous toutes ses formes» (Dubedout, 1975b).

Pression de lobbies sportifs sur le pouvoir politique municipal

Une partie de la stratégie des élus s'exprime au travers de la politique sportive mise en œuvre en matière d'équipements¹². Mais la municipalité ne se contente pas de l'existant en matière d'équipements. Elle reprend dès la fin des années 60 la construction, axée cette fois sur les équipements sportifs de quartiers. Cette relance se traduit financièrement, puisque la part consacrée aux investissements par rapport au fonctionnement est en hausse au sein du budget consacré aux équipements sportifs pour les périodes 1968-70 et 1972-74. L'augmentation est d'ailleurs plus sensible au cours de la seconde période: 11,41 % entre 1972 et 1974 contre 2,35 % entre 1968 et 1970.

En 1975, les objectifs insistent sur l'ouverture des installations au plus grand nombre: «Il faut prendre conscience de l'aide financière qu'il convient d'accorder à de nombreux jeunes qui ne peuvent même pas disposer des sommes assez symboliques demandées pour les entrées des piscines et gymnases» (*Nouvelle revue d'information et de documentation*, mars 1971, 9).

Pour les équipements, tout d'abord, la municipalité préconise une stratégie en deux temps: créer des petites unités réparties dans Grenoble et aménager de grands ensembles sportifs. Il s'agit à la fois d'intégrer les divers adhérents dans les grands ensembles, tout en laissant à ces pratiquants le libre usage des installations de quartiers (Dubedout, 1971, 5). Cette stratégie correspond au plein emploi des équipements existants, hérités en partie de la période olympique¹³. Ainsi, «piscines couvertes, gymnases, tennis couverts, terrains de sport éclairés pour usage nocturne, tout était axé sur le plein emploi» (*Nouvelle revue d'information et de documentation*, mars 1971, 8). Cet axe stratégique vise aussi bien le sport scolaire que le sport associatif:

«Il est absolument indispensable que les équipements sportifs et culturels réalisés pour l'école soient intégrés à la vie citadine, c'est-à-dire qu'ils servent non seulement aux écoliers, mais aussi aux habitants du quartier» (*Dauphiné libéré*, 22 septembre 1968).

Néanmoins, en ce qui concerne le versant subventions de la politique sportive, la municipalité doit composer avec l'OMS, qui représente à partir de 1975 un véritable lobby sportif à Grenoble. Le renforcement de sa position au sein de l'ordre sportif grenoblois s'explique par deux

facteurs. Le premier concerne le retrait de l'OMS de sa fédération mère, la FNOMS, et le second renvoie au développement de son propre potentiel, en particulier l'organisation de commissions internes ultra-spécialisées qui assoient sa fonction d'expert auprès de la municipalité.

Ce gain d'autonomie allié au développement de ses compétences mettent l'OMS dans une situation favorable pour affirmer ouvertement son soutien au sport d'élite, lequel renchérit de manière concertée sur ses revendications. Les présidents des grands clubs greno-



Jeux de plein air.

blois (football, rugby, volley) lui apportent leur soutien au travers des colonnes du *Dauphiné libéré* qui constitue un contre-pouvoir politique vis-à-vis de la municipalité en place (Frappat, 1979). Deux ans avant les élections de 1977, la municipalité de gauche se trouve alors dans l'obligation de tenir compte de cette montée en puissance de l'OMS. Ceci se traduit par le début d'une augmentation du montant global des aides financières attribuées au sport d'élite. Entre 1975 et 1977, la part des subventions allouées aux clubs de haut niveau s'élève à 36 % pour atteindre enfin 44 % de l'enveloppe globale en 1982.

L'OMS de Grenoble devient ainsi une véritable force, selon les termes employés par R. Espagnac (1995, *op. cit.*). Depuis sa création, il s'est doublement renforcé: d'une part, au travers des missions que lui a confiées la municipalité, et, d'autre part, en développant son propre potentiel humain et financier. Il est alors d'autant plus difficile pour la municipalité de reprendre une part du pouvoir décisionnel concédé que, derrière l'OMS, elle risque

12. En particulier les infrastructures liées aux Jeux Olympiques financées en 1966 et 1967.

13. Délibération du Conseil municipal, 5 décembre 1968.

de s'exposer aux mécontentements de l'ensemble du milieu sportif associatif. En 1977, le président de l'OMS mettra d'ailleurs la municipalité en garde contre cette éventualité, tout en insistant sur le fait que certaines décisions, relatives à l'OMS, ne lui appartiennent pas. Il adresse notamment une réponse aux élus communistes qui avaient fait la proposition, en Conseil municipal, de confier la présidence de l'OMS à un élu de la ville :

« Une telle éventualité de restructuration de l'OMS qui, jusqu'à ce jour a donné pleine satisfaction à tous les sportifs de compétition, exigera une assemblée générale extraordinaire pour en modifier les statuts. Les sportifs feront leur choix » (Dallut, 1977).

Un conflit d'intérêts

Les stratégies de la municipalité s'appuient sur les équipements sportifs, préconisant d'une part le plein emploi des équipements lourds et, d'autre part, la réalisation des équipements de quartiers. Cette direction de l'action politique s'explique également par l'influence des orientations nationales qui incitent, au travers des aides financières apportées dans le cadre de la seconde loi-programme (votée en 1966), à de telles constructions (Bonnes, 1984). Les stratégies mises en place par la municipalité socialiste reflètent à la fois une volonté politique mais aussi une adaptation nécessaire aux conjonctures nationales et locales, avec l'explosion du mouvement sportif associatif à laquelle elle résiste grâce aux équipements construits et à sa politique de plein emploi. Il faut préciser toutefois que certains s'inscrivent dans le développement urbain ressenti comme nécessaire par la commune, et que d'autres sont la conséquence de l'organisation des Jeux Olympiques.

Face à des stratégies aussi bien ciblées, l'OMS est quelque peu mis à l'écart de l'orientation de la politique sportive. Les stratégies qu'il élabore pour peser davantage sur le pouvoir politique consistent à utiliser les dirigeants sportifs associatifs, en se plaçant de leur côté, de façon à user du poids électoral qu'ils représentent. Cette cohésion du mouvement sportif est indirectement le reflet de son autonomie par rapport au politique, dans le sens où il représente une dynamique sociale, selon la conception de Ansart (1990). L'OMS, porte-parole du mouvement sportif associatif, s'apparente alors à un élément susceptible de produire des déséquilibres ou des transformations dans l'ordre sportif local.

Étant les décideurs en matière de politique sportive, les élus sont à la base de ce jeu entre les deux groupes d'acteurs, l'OMS essayant seulement d'infléchir ou d'orienter cette politique. La municipalité fait de l'Office un acteur important du processus décisionnel en lui confiant un certain nombre de missions, pensant ainsi donner plus de poids à son aide au sport pour tous. Elle considère, notamment, cette association comme un outil

indispensable à la réussite de sa politique d'animation. Mais, après quelques années de « neutralité idéologique », l'OMS prend officiellement le parti de l'élite, ce qui lui confère le statut de contre-pouvoir vis-à-vis de la politique sportive socialiste. Cette prise de position engendre la production d'un conflit dans l'ordre sportif grenoblois, qui prend la forme d'une polémique baptisée par le *Dauphiné libéré* : « l'affaire des locomotives ».

Jeux d'acteurs dans la municipalité de droite (1983-1995)

Entre 1983 et 1995, la ville de Grenoble est dirigée par une municipalité de droite (RPR-UDF) conduite par Alain Carignon (RPR). Réalisant deux mandats successifs à la tête de la ville, il est également, et tour à tour, conseiller général (et président du Conseil Général de l'Isère 1985-97), député, député européen, et assure par deux fois la fonction de ministre dans un gouvernement de cohabitation (Environnement, 1986-88, dans le gouvernement de J. Chirac ; Communication, 1993-94, dans celui de E. Balladur). La municipalité de droite, dirigée par une coalition de plusieurs groupes politiques, recrute ses membres en majorité parmi les classes moyennes et supérieures (issues du monde de l'entreprise et des professions libérales). Ainsi, la fonction d'adjoint aux sports est confiée à Yves Machefaux, cadre de la Caisse d'Épargne. Celui-ci, 12e dans la hiérarchie des adjoints, hérite d'une mission supplémentaire par rapport à son prédécesseur, la responsabilité de la jeunesse. Au cours de ce premier mandat, le maire de Grenoble construit sa stratégie politique globale autour de la communication et logiquement la politique sportive autour du sport-spectacle.

En effet, durant cette décennie 80 qui voit, à travers des personnalités telles que Bouygues, Lagardère, Tapie, etc., l'émergence de l'entrepreneur comme figure emblématique de la société, A. Carignon déclare sans ambiguïté à la presse locale qu'il veut « gérer la ville comme une entreprise » (*Le Dauphiné libéré*, 10 mai 1984), politique qu'il met effectivement en place, tissant des liens étroits et privilégiés avec un monde éco-

TABLEAU N° 1 : RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LES CLUBS DE HAUT NIVEAU, LA VILLE DE GRENOBLE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 1989

Clubs	Budgets	Subventions de la Ville	Subventions du Conseil Général*	Annuités d'emprunts ville
ASG-Volley	1 800 000	935 000	-	Non
FCGI (foot)	Redr. jud.	2 250 000	364 080	Oui
FCG-Rugby	3 465 000	1 275 000	240 000	Oui
GBI (basket)	1 600 000	825 000	60 000	Oui
CSGG (hockey)	4 800 000	875 000	200 000	Oui

Source : Grenoble Bimensuel, n° 3, 4-12, 4 décembre 1990, pp. 8-9

* Le Conseil Général de l'Isère a été présidé, de 1985 à 1997, par Alain Carignon.

nomique (Avrillier et Descamps, 1995) qu'il connaît bien, lui-même étant issu de la Chambre de Commerce et d'Industrie locale.

La politique de communication qu'il met alors en place à Grenoble (lancement d'un nouveau magazine municipal faisant fonction de « news » – *Grenoble mensuel* –, diverses plaquettes d'information rendant compte des réalisations municipales annoncées dans son programme politique), pour laquelle la ville se voit attribuer une « Marianne d'or » – mais aussi des prises de position nettes en matière d'opposition au Front National, de même que son repositionnement au sein de son propre parti politique –, conduisent A. Carignon à la tête du ministère de la Communication du gouvernement de E. Balladur en 1993.

Inflexion de la politique sportive locale

Lors des élections municipales de 1989, l'équipe de A. Carignon est confirmée à la tête de la Ville. Cependant, en matière de politique sportive, des modifications stratégiques sont impulsées par le pouvoir communal. En effet, à la fin des années 80, la municipalité de A. Carignon décide de reconsidérer sa politique de sport-spectacle devant le phénomène avant-coureur que constitue le placement en redressement judiciaire, en septembre 1989, du Football-Club Grenoble-Dauphiné (dette envers l'URSSAF de 2,244 millions de francs et un déficit, au 30 juin 1989, de 8 millions; cf. *France Football*, 13 février 1990). Mais les soubresauts sportivo-financiers du football ne sont pas les seuls que la mairie doit assumer. Le tableau n° 1 illustre effectivement l'implication financière des collectivités territoriales (ville de Grenoble et Conseil Général de l'Isère) dans les grands clubs grenoblois, à la fin des années 80.

Ainsi, l'investissement de la municipalité dans le sport-spectacle doit-il s'entendre non seulement en terme de subventions, mais également en terme de mise à disposition d'équipements (dont l'entretien régulier et la rénovation ponctuelle, peuvent dépasser, sur une année, le volume des subventions accordées au club: 2,85 millions de francs en 1985 pour la rénovation du stade municipal, contre 1,905 million de subvention au FCGD). De plus, il faut aussi tenir compte des annuités d'emprunts garantis par la ville qui, un jour ou l'autre, doit les prendre en charge, comme l'indique le tableau n° 1: quatre des cinq clubs leaders en sports collectifs sont dans cette situation. Surtout, ces annuités d'emprunts se renouvellent dans le temps: c'est le cas par exemple du Football-Club Grenoble-Dauphiné¹⁴ ou encore celui de l'association Grenoble-Basket-Isère¹⁵. En mai 1988, la ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère garantissent conjointement un emprunt du FCGD d'un montant de 12 millions de francs.

La tentative du pouvoir politique d'infléchir la politique élitiste conduite jusqu'à présent se traduit par des stratégies multiples élaborées dès l'année 1989. La pre-

mière s'applique à deux équipements prestigieux de Grenoble: le Palais des sports et l'Anneau de vitesse. Après une période de gestion municipale, le Palais des Sports est concédé à l'association Alpexpo qui gère également le Palais des expositions et le Summum (salle de spectacles de moindre dimension qu'un « Zenith »). L'Anneau de vitesse (compétition de patinage lors des J.O. de 1968), après une période de gestion tripartite (État, Ville, Fédération Française des Sports de Glace), puis purement communale, doit, après plus de vingt ans de service, subir la rénovation de son système de refroidissement. Mais celui-ci est jugé trop élevé par la Ville (15,8 millions de francs) pour s'y engager seule, tout comme son coût de fonctionnement (évalué à 1,6 MF en 1988-89). Aussi, devant le refus du ministre de la Jeunesse et des Sports – Roger Bambuck – d'y engager son administration, cet équipement est alors purement et simplement laissé à l'état de piste de roller (Caubet, 1993).

La seconde stratégie concerne l'organisation formelle du nouveau Conseil municipal élu en mars 1989¹⁶, dans lequel le maire accorde une place particulière aux « sportifs » (J. Longo, J. Lienard, B. Saby; cf. tableau n° 2), ceci dans la logique de l'ouverture politique vers la « société civile » qui prévaut à l'époque. Mais également, bien sûr, parce que les années 80 ont érigé « le sport en référent générique de l'excellence sociale » (Ehrenberg, 1987, 266).

Au cours de ce deuxième mandat, Yves Machefaux, devient adjoint au socioculturel et aux sports, gagnant un rang (11e) sur la nouvelle liste du conseil municipal. En contrepartie, il doit partager ses responsabilités du secteur sportif avec les deux adjoints sus-nommés. Cette stratégie exprime la volonté du politique de mieux gérer, voire contrôler par la partition des tâches, le sport-spectacle, tout en donnant une image dynamique à la Ville.

La troisième correspond à la mise en place d'une « commission de contrôle des sports de haut niveau », désignant un représentant de la Ville auprès de chaque club concerné (cf. tableau n° 1) afin d'en suivre la gestion¹⁷. Cette décision est bien sûr motivée par la situation financière catastrophique des clubs, mais les effets attendus ne se produisent pas. Bien au contraire, puisque les efforts municipaux s'avèrent inutiles quant à la pérennité des associations: le Tribunal Administratif prononce, à peu d'années d'intervalle, les liquidations judiciaires des clubs de hockey-sur-glace en 1991, et de football professionnel par deux fois en 1989 et 1993. En conséquence, à chacune de ces liquidations, la ville doit prendre à sa charge les dettes: celle du club de football d'abord, celle du club de hockey-sur-glace ensuite¹⁸.

14. Délibération du Conseil municipal, 13 décembre 1985.

15. Délibération du Conseil municipal, 2 juillet 1990.

16. Délibération du Conseil municipal, 12 mars 1989.

17. Délibération du Conseil municipal, 19 décembre 1989.

18. Délibération du Conseil municipal, 9 décembre 1991 et 4 mai 1992.

TABLEAU N° 2 : ENGAGEMENT POLITIQUE DE SPORTIFS ET DIRIGEANTS DURANT LA PÉRIODE 1983-95

Nom	État	1983-89	1989-95
Mme Jeannie Longo	Championne cycliste	Chargée de mission Ville	Adjoint aux sports
M. Marc Braillon	Pdg de RMO/président de FCGD 1982-89	Candidat aux cantonales de 1988	
M. Jean Liénard	Entraîneur de FCG-Rugby	Candidat aux cantonales de 1988	Adjoint aux sports
M. Bruno Saby	Pilote automobile/ propriétaire d'un garage		Conseiller municipal
M. Philippe Collet	Athlète/organisateur des Masters de la perche depuis 1987		En dernière position sur la liste Carignon aux municipales 1989

TABLEAU N° 3 : POSITIONS ASSOCIATIVES, PROFESSIONNELLES ET POLITIQUES DE CERTAINES PERSONNALITÉS AYANT ÉTÉ DIRIGEANTS DU FC GRENOBLE-RUGBY

Nom	FCG-Rugby	Fonctions
M. Jean Liénard	Joueur, 1949-56, puis entraîneur 1962-65 et 1976-85	Adjoint aux sports (1989-95) candidat aux cantonales de 1988
M. Max Micoud	Professeur de médecine/ président du FCG-Rugby 1975-85	Tête de liste aux Régionales de 1992 RPR-UDF-Non inscrits), suppléant de R. Cazenave aux Législatives de 1997, élu dans le canton de Grenoble IV en 1997 (à la place de A. Carignon, privé de ses droits civiques)
M. Guy Chanal	Dirigeant, 1974-77	Devient Directeur du Palais des Sports lorsque l'association Alpejo en reçoit la gestion par convention avec la Ville en 1987
M. Guy Dallut	Dirigeant depuis 1962, et Secrétaire, 1962-69	Président de l'OMS depuis 1970

Ces diverses tentatives du pouvoir communal d'infléchir la politique sportive dans une direction moins favorable à l'élite résultent d'un arbitrage nécessaire lié à sa propre politique financière globale (Avriller et Descamps, 1995, 221-222). Ainsi l'abandon de la vocation première de l'anneau de vitesse peut être appréhendé comme un indice de ce choix. De même, ces tentatives reflètent la nécessité d'opter pour une politique sportive socialisatrice, avec les animations d'été et des petites vacances scolaires en direction des jeunes des quartiers (Arnaud, 1996). Enfin, on peut supposer que la municipalité a pris conscience des contraintes liées aux groupes de pression que peuvent représenter les clubs de haut niveau et l'OMS, lesquels constituent un véritable lobby sportif.

Négociations entre la municipalité et le mouvement sportif associatif

Comme il a été constaté ailleurs en ce qui concerne les subventions attribuées au football professionnel (Chamond, Le Samedy et Quantin, 1988), ou pour la construction d'équipements sportifs (Chazaud, 1989), il existe

une logique de financement conjoint entre la Ville et le Conseil Général – voire le Conseil Régional – autour du sport-spectacle à Grenoble durant les années 80 (cf. tableau n° 1). Celle-ci se constitue par le fait de la double appartenance (Conseils municipal et général) permettant de développer des synergies (A. Carignon était président du Conseil Général).

Tel apparaît le cas de la nouvelle tribune du stade Lesdiguières, propriété de la ville mais lieu d'enracinement du club de rugby, construite en 1991 à l'occasion d'un unique match de la Coupe du monde, France-Fidji. Cette tribune coûta 21 millions de francs, cinq millions supplémentaires étant investis dans la rénovation du stade. La région en assumait la charge pour un montant de 3,2 millions (12,3 %), le département pour 7 millions (26,9 %), et la ville, le solde : 15,8 millions (60,8 %) (*Le Monde*, édition Rhône-Alpes, 8 octobre 1991).

Cependant, l'aide financière apportée au sport-spectacle par le politique relève d'une négociation entre acteurs qui se résout par une contrepartie : l'engagement politique. Les exemples sont synthétisés dans le tableau n° 2.

Cet investissement politique de certaines personnalités sportives locales aux côtés du maire de Grenoble, se complète par celle de Y. Macheffaux, élu du canton Grenoble I en 1992. Cependant, il existe aussi un véritable réseau, enraciné au sein du rugby local, et particulièrement du FCG-Rugby : en effet, outre la présence de l'ancien entraîneur J. Liénard, d'autres personnalités semblent tirer profit de la filière. Beaucoup ont été dirigeants du club, lors d'une période plus ou moins longue, et à une époque plus ou moins ancienne, mais se retrouvent impliqués politiquement ou professionnellement dans des organismes liés à la Ville de Grenoble, comme le synthétise le tableau n° 3.

Toutefois ce réseau, construit essentiellement autour du rugby grenoblois, source d'une sociabilité sportive de type institutionnelle¹⁹, se constitue aussi en lobby sportif influençant la politique sportive municipale : aussi la Ville ne peut opérer de rupture avec sa politique d'élite et de sport-spectacle, mais seulement une inflexion qui se

19. Cette notion renvoie à l'institution, c'est-à-dire que ce type de sociabilité est tournée vers le club sportif lui-même (Malenfant, 1989).

traduit par la tentative de contrôler à la fois les grands clubs sportifs locaux et l'OMS. Ainsi, dès 1991, les subventions accordées aux sports collectifs majeurs sont réduites, alors qu'en 1992 est « mis à disposition de l'OMS » un agent titulaire de la Ville, chargé des fonctions de « direction administrative des questions sportives ». Par ce biais, la municipalité tente de contrôler l'action de l'OMS au sein de l'ordre sportif grenoblois, en l'occurrence le contre-pouvoir qu'il pourrait représenter face à la volonté municipale d'infléchir la politique dans une direction moins favorable au sport de haut niveau. L'option financière est toutefois reconsidérée en 1994, année préélectorale...

La pression que représente potentiellement ce lobby grenoblois sur l'orientation de la politique sportive municipale soulève quelques interrogations : est-ce que le pouvoir politique ne possédait aucun atout dans ce jeu au sein de l'ordre local ? N'avait-il aucune alternative pour contrecarrer cette évolution financière ?

Adaptation de la politique sportive et recomposition de l'ordre local

L'inflexion de la politique sportive repérée à la fin des années 80 est essentiellement stratégique, c'est-à-dire qu'elle correspond à une modification dans les jeux d'intérêts et de pouvoirs des acteurs de l'ordre sportif grenoblois. Elle est impulsée par une décision du politique de contrôler le sport d'élite suite aux résultats défavorables des clubs grenoblois (à l'image du contexte national en la matière²⁰). Cette résolution exprime en l'occurrence la volonté de ne plus cautionner gratuitement le sport-spectacle (Haumont, 1992). L'action de la municipalité de A. Carignon est alors doublement motivée : elle répond, d'une part à une stratégie égoïste (Friedberg, 1993) de la municipalité, qui est en l'occurrence une stratégie défensive (Amblard, 1996). Elle consiste, en effet, à préserver ses marges de manœuvre en minimisant l'action de certains groupes de pressions : contrôle de l'OMS. D'autre part, elle vise une cohérence finalisée de l'ensemble (Friedberg, 1993), c'est-à-dire qu'un souci de conservation d'un certain équilibre au sein de l'ordre sportif grenoblois, face aux pressions exercées par le lobby sportif, sous-tend cette stratégie égoïste²¹. La recomposition de l'ordre local grenoblois se produit sous l'effet des divergences d'intérêts entre les acteurs, stigmatisée par une rupture dans la régularité, la constance de l'alliance (Amblard et Col., 1996) entre le politique et l'OMS. En conséquence, on ne peut parler de rupture (Gras, 1979) radicale dans la politique sportive municipale, mais seulement d'inflexion, le pouvoir politique ne pouvant se risquer à voir l'OMS se constituer en réel contre-pouvoir, son président affirmant vouloir « définir une politique générale de la ville » (Dallut, entretien du 6 mars 1995). La politique sportive serait dans ce cas, au sens où l'entendent Dumazedier et Lanfant (1964) relativement à la politique cultu-

relle, le résultat de la pression des mouvements revendicatifs sur les pouvoirs publics. Cette inflexion de la politique sportive grenobloise, dans une direction moins favorable au haut niveau, est enfin contextuelle : au cours de la décennie 90, la municipalité ne peut plus minimiser, non plus, les besoins exprimés par les pratiquants à la recherche de nouvelles pratiques, ni minimiser une politique orientée vers l'aspect social du sport pour les quartiers défavorisés (Arnaud, 1996).

Du conflit au consensus dans l'espace grenoblois

À Grenoble dans les années 70, les élus et l'OMS poursuivent des objectifs en adéquation avec leur positionnement idéologique de référence, toute action individuelle étant supposée motivée par une stratégie égoïste (Friedberg, 1993), ce qui les place parfois en situation d'opposition. Elle s'exprime, en 1975, à travers une crise marquée par un conflit d'intérêts autour du leitmotiv « coubertinien » des « locomotives », c'est-à-dire des champions ou modèles. Il s'agit à la fois d'un argument pour les dirigeants de l'OMS, se posant comme défenseurs de l'élite, et de la dénomination d'un conflit historiquement daté. Ce conflit résulte donc des échanges de pouvoir à l'intérieur de l'ordre sportif grenoblois, et plus particulièrement de l'appropriation partielle du pouvoir d'impulsion de la politique sportive par l'OMS. Dans ce cas, l'enjeu de la relation conflictuelle n'est plus seulement le contrôle de l'associatif par le politique (Chateaufreynaud, 1989 ; Mounet et Chifflet, 1993), mais la capacité de l'OMS d'infléchir la politique sportive municipale en faveur de certaines fractions de ses adhérents.

Au cours de la décennie 80, la municipalité de droite choisit de privilégier le sport de haut niveau, décision quelque peu paradoxale dans un contexte national de mutation des pratiques sportives et de diversification de la demande. L'ordre sportif grenoblois s'élabore autour d'un consensus entre le pouvoir politique et l'Office Municipal des Sports. Mais, sous le poids économique de cette politique de prestige d'une part, des enjeux socio-économiques liés à la segmentation de la demande (socio)-sportive d'autre part, la majorité doit reconsidérer ses priorités (Dulac et Chifflet, 1996). L'unanimité de vue entre la municipalité et l'OMS laisse place à une divergence d'objectifs qui, en induisant la recomposi-

20. J.-J. Bozonnet relate l'expérience de diverses villes de France, arrivant à la conclusion que « après l'inflation irraisonnée des années 80, les budgets locaux et territoriaux incitent désormais les élus à une approche plus prudente dans leur soutien au sport d'élite » (1996, 97).

21. Cette aspiration municipale se confronte à la montée en puissance des départements et régions, traduisant l'émergence de nouveaux acteurs dans l'espace communal (Poirier, 1997).

tion de l'ordre local par déplacement des intérêts des acteurs, marque le début d'une inflexion de la politique sportive grenobloise dans une direction moins favorable au sport de haut niveau.

Diverses formes et modalités de médiations sportives ont témoigné de leur efficacité au cours de cette brève histoire. En effet, la formalisation de l'intervention des

collectivités locales prend corps alors même qu'une double évolution est à l'œuvre : l'affirmation d'une diversification de la demande de pratiques sportives, et l'inscription dans une société médiatique qui place le sportif au centre de flux d'informations.

Christine Dulac

BIBLIOGRAPHIE

Amar M., *Nés pour courir. Sport, pouvoirs et rébellions 1944-1958*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987.

Amblard H., Bernoux P., Herreros G., Livian Y.-F., *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil, 1996.

Andreff W. et Nys J.-F., *Economie du sport*, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je ?), 1986.

Ansart P., *Les sociologies contemporaines*, Paris, Le Seuil, 1990.

Augustin J.-P., « Les cadres de vie et les activités physiques et sportives : l'exemple de l'agglomération bordelaise », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest* 3 : 291-312, 1981.

Augustin J.-P. et Garrigou A., *Le rugby démêlé. Essai sur le pouvoir, les associations sportives et les notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.

Augustin J.-P., « D'un stade à l'autre. Le rugby français entre culture locale et spectacle mondial », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 70, 1996.

Baudrillard J., *La société de consommation*, Paris, Gallimard (Coll. Folio Essais), 1970.

Bernoux Ph., *La sociologie des organisations*, Paris, Le Seuil, 1985.

Bonnes R., « La municipalisation du sport. La vie associative : la pratique des A.P.S. au plan local », *Sport et sociétés contemporaines*. VIII^e Symposium de l'ICSS, Société Française de Sociologie du Sport, Paris, INSEP, 1984.

Bozonnet J.-J., *Sport et société*, Paris, Le Monde-Éditions, 1996.

Callède J.-P. et Dané M., *Sociologie des politiques sportives locales. Trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde)*, Talence, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.

Chamond D., Le Samedy J., Quantin J., *Les relations entre les villes et les clubs professionnels de football*, Paris, Association des Maires des Grandes Villes de France, 1988.

Chateaufrenaud Y., « Le sport, nouvel enjeu du pouvoir au niveau local », *Staps*, 10 (20), 713, 1988.

Chazaud P., *Le sport dans la commune, le département et la région*, Paris, Berger-Levrault, 1989.

Chifflet P., *Les fédérations sportives. Politiques, stratégies, publics. Logiques de fonctionnement du système sportif français*, Grenoble, Service de documentation et publications, UFR des Activités Physiques et Sportives, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 1990.

Collomb P., *Sport et décentralisation*, Paris, Economica, 1988.

Dumas B. et Segulier M., *Construire des actions collectives. Développer des solidarités*, Lyon, Chronique sociale, 1997.

Dumazedier J. et Lanfant M.-L., « Enquête sur le développement culturel des collectivités locales de la Moselle », *Revue française de sociologie*, 1, 1964.

Ehrenberg A., « Le show méritocratique. Platini, Stephanie, Tapie et quelques autres », *Esprit*, 125, 1987.

Ehrenberg A., « L'âge de l'héroïsme. Sport, entreprise et esprit de conquête dans la France contemporaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXXV, 1988.

Friedberg E., *Le pouvoir et la règle*, Paris, Le Seuil, 1993.

Gras A., *Sociologie des ruptures : les pièges du temps en sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979.

Giffet J., « Décision, risque, émotion », *Science et motricité*, 23 : 3-12, 1994.

Haumont A., « Les équipements sportifs », In : Michon B. et Faber C. (éds.), *Corps, espaces et pratiques sportives*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines, 1992.

Houel J., « La politique du sport », In : Michon B. (éd.), *Sciences sociales et sport. États et perspectives*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines, 1988.

Irlinger P., Louveau C., Métoudi M., *Les pratiques sportives des français*, Paris, Laboratoire de sociologie, Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, 1987.

Lipovetsky G., *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Gallimard, 1992.

Loret A., *Génération glisse*, Paris, Autrement, 1995.

Maffesoli M., *La transfiguration du politique. La tribalisation du monde*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1992.

Malenfant C., « Formes de sociabilité dans les associations sportives en France », *Science et motricité*, 7, 1989.

Maurice A., *Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*, Paris, Autrement, 1987.

Noé N., « Politique sportive municipale. Une analyse des relations Municipalité-Associations », *Staps*, 26, 1991.

Pociello Ch., « La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives », In : Pociello Ch. (éd.) *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981.

Poirrier P., «L'histoire des politiques culturelles des villes», *Vingtième siècle*, 53, 1997.

Thomas R., *Sociologie du sport*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je?), 1993.

MONOGRAPHIES SUR GRENOBLE

Arnaud L., «La politique socio-sportive de la ville de Grenoble de 1983 à 1993: animation et/ou prévention», *Spirales*, 10, 1996.

Avrillier R. et Descamps P., *Le système Carignon*, Paris, La Découverte, 1995.

Caubet P., *L'anneau de vitesse olympique de Grenoble*, Grenoble, Mémoire de Maîtrise STAPS, Grenoble, UFR des Activités Physiques et Sportives, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 1993.

Chifflet P. et Raspaud M., *Politique sportive intercommunale. Les équipements sportifs au sein de l'agglomération grenobloise*, Rapport de synthèse, Grenoble, Laboratoire Resact Sport, UFR des Activités Physiques et Sportives, Université Joseph Fourier – Grenoble I, 1993.

Dulac C. et Chifflet P., «Sportpolitik in Frankreich: Nationaler EinB und lokale Entwicklungen», in: Lüschen G. et Rütten A. (éds.), *Sportpolitik – sozialwissenschaftliche Analysen*, Stuttgart, Verlag Stephanie Naglschmid, 1996.

Joly J., «Aspects de la politique urbaine à Grenoble», *Revue de géographie alpine*, n° 1-2, numéro spécial: «Villes et Urbanisme dans les Alpes du Nord», Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 1982.

Joly J. et Tauveron A., «D'une géographie des activités à une géographie sociale», *Revue de géographie alpine*, numéro hors série: «Grenoble et son agglomération. Un siècle de développement», Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 1993.

Monnet J.-P. et Chifflet P., «La réalisation d'un stade nautique intercommunal. Politiques sportives et stratégies fédérales», *Staps*, 14 (32), 1993.

Parent J.-F. et Schwartzbrod J.-L., *Deux hommes, une ville. Paul Mistral, Hubert Dubedout*, Grenoble, La Pensée sauvage, 1995.

Aguilain R., «Guy Dallut, président de l'OMS: Un sport de masse sans équipe d'élite, est une œuvre inachevée!», *Le Dauphiné libéré*, 18 janvier, 1975.

Dallut G., «Le président de l'OMS répond à une proposition des élus communistes», *Le Dauphiné libéré*, 28 octobre, 1977.

Dallut G., «Vous avez dit OMS? Parlons-en!», *Le Dauphiné libéré*, 11 décembre, 1986.

Dubedout H., Editorial, in *Le sport à Grenoble*, p. 5. Plaquette municipale, Grenoble, 1971.

Dubedout H., «La politique sportive municipale ne changera pas», *Le Dauphiné libéré*, 7 janvier, 1975a.

Dubedout H., «Sport de masse... sport d'élite...? Faux problème. Rendre le sport accessible à tous», *Le Dauphiné libéré*, 5 mars, 1975b.

Levreau J.-L., «Grenoble: Un superbe train sans locomotive», *Le Dauphiné libéré*, 4 janvier, 1975.

Ribeaud S., «Entretien avec M. R. Espagnac, adjoint aux sports», *Le Dauphiné libéré*, 1er décembre, 1973.

> **Christine Dulac** est Docteur en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et auteur d'une thèse intitulée *Stratégies d'acteurs et changement social. Trente ans de politique sportive à Grenoble 1965-1995. Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'UPRES JE «Sport et adaptation: processus psychologiques et sociaux», Faculté des Sciences du Sport d'Aix-Marseille II, elle travaille actuellement sur la question de l'insertion professionnelle des étudiants issus des filières «management du sport» dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'Université de la Méditerranée, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.*